

Termes de référence (TdR) pour le recrutement d'un prestataire de services pour la réalisation de  
l'évaluation intermédiaire du projet d'amélioration des revenus des familles paysannes  
dans le département Sud d'Haïti

Financement : Caritas Suisse

Date :

<b>Calendrier prévu</b>	
<b>Publication de l'AO</b>	11 octobre 2023
<b>Date limite de réception des offres et ouverture des plis</b>	20 octobre 2023
<b>Évaluation des offres</b>	20 octobre 2023
<b>Attribution de contrat</b>	24 octobre 2023
<b>Démarrage de l'exécution du contrat</b>	30 octobre 2023

## **1. Contexte de la prestation**

Le projet intitulé «Amélioration des Revenus des Familles Paysannes dans le Département Sud d'Haïti, » est mis en œuvre par Caritas Cayes et Caritas Suisse. L'objectif général de ce projet est d'augmenter les revenus agricoles et accroître les moyens d'existence des familles paysannes et d'autres acteurs de la zone d'intervention du projet ». En vue d'atteindre cet objectif global, le projet entend poursuivre les deux objectifs spécifiques suivants :

**OS1** : L'accessibilité et la disponibilité alimentaire des familles paysannes a augmenté, grâce à la diversification et l'augmentation de la productivité agricole (végétales et animales), utilisant des techniques respectueuses de l'environnement.

**OS2** : Grâce à l'établissement et/ou le renforcement des entreprises rurales, les familles paysannes ont accès à des activités économiques diversifiées et donnant un revenu additionnel.

### **Résultats et activités prévues**

**R1. Les familles paysannes ont reçu des formations et des intrants agricoles pour diversifier et augmenter leur production alimentaire et améliorer leur résistance aux chocs en utilisant des techniques protectrices de l'environnement.**

- A1. Ligne de base du projet
- A2. Renforcer l'accès des agriculteurs aux moyens et intrants de la production vivrière (notamment les céréales, les légumineuses, les tubercules et la production maraîchère), en utilisant des mécanismes de foires et vouchers pour fournir des semences, outils et autres provisions aux agriculteurs familiaux, en donnant un accent particulier aux femmes cheffes de ménages.
- A3. Appuyer les groupements de producteurs artisanaux de semences (GPAS), et des Mutuelles de Solidarité (MUSO) constituées majoritairement par les femmes en collaboration avec le Service national semencier (SNS).
- A.4 Renforcement de la disponibilité, de l'accessibilité, des capacités de stockage, de conservation et de l'utilisation de semences et boutures de qualité (variétés climato-résilientes), dans les GPAS et MUSO.
- A.5 Renforcement des capacités des petits éleveurs de caprins et de lapins (favorisant la participation des femmes) par l'amélioration du mode d'élevage en introduisant de races améliorées, en soutenant des dispositifs de santé et en formant des agents vétérinaires.
- A.6 Les techniques de la production fourragère, l'ensilage et la fabrication de foin sont maîtrisés par les bénéficiaires du projet.

**R2. Les micros, petite et moyenne entreprises (MPME) de transformation de produits agricoles sont renforcées et offrent la possibilité à la population locale d'augmenter leur revenu grâce à la transformation et commercialisation.**

- A1. Analyse de marchés, de filières porteuses et l'environnement local de l'investissement.
- A2. Support technique et financier aux entreprises agricoles sélectionnées et promotion de l'entrepreneuriat par le renforcement des unités de transformation agroalimentaire.

## **2. Objectifs de la prestation de service :**

Les évaluations à mi-parcours visent à évaluer la pertinence continue d'une intervention et les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs prévus. Ils offrent l'occasion d'apporter des modifications pour assurer l'atteinte de ces objectifs pendant la durée de vie du projet.

**L'objectif principal** de l'évaluation intermédiaire est d'apporter, aux décideurs et à tous les acteurs impliqués, des informations en quantité suffisante pour pouvoir juger, en connaissance de cause, de la bonne exécution du projet (son efficacité et son efficience) et décider des changements nécessaires à apporter au projet (comme les objectifs, la durée, le financement, les systèmes de gestion, etc.).

De **manière spécifique**, l'évaluation externe intermédiaire vise à :

- i) Évaluer le niveau d'avancement en termes de résultats réels obtenus entre la période de référence et le mois de septembre 2023.
- ii) Collecter des données de base pour mettre à jour les indicateurs d'objectifs et de résultats du cadre logique.
- iii) Évaluer si le projet est en bonne voie d'atteindre les résultats finaux prévus du projet, décrire les facteurs influençant la tendance observée et faire des recommandations justifiées et objectives.
- iv) Analyser le cadre logique du projet et fournir des preuves solides de la révision des objectifs, indicateurs et résultats si nécessaires.
- v) Produire des recommandations pour les éventuelles modifications de stratégie et méthodologie du projet afin de faciliter une mise en œuvre efficace et un flux durable de résultats ; valoriser la réflexion critique interne et avec les partenaires.
- vi) Évaluer la bonne exécution du projet en termes d'efficience et d'efficacité ;
- vii) Évaluer pertinence du projet, et le soutien qu'il apporte, par rapport au cadre politique, au programme thématique et aux besoins des communautés bénéficiaires de l'intervention.
- viii) Évaluer les perspectives de durabilité des avantages - y compris ex. appropriation locale, impact sur l'environnement, amélioration des moyens d'existence, acceptabilité sociale, entre autres ;
- ix) Évaluer la gestion du projet, la coordination partenariale et dans quelle mesure elle facilite une mise en œuvre efficace et efficiente du projet ;
- x) Évaluer la participation des parties prenantes de la société civile, des décideurs, des autorités locales et des partenaires à la mise en œuvre du projet et évaluer le niveau de l'appropriation locale des approches prônées.
- xi) Fournir d'autres informations pertinentes du contexte pour mieux planifier les interventions et évaluer les résultats de l'intervention du projet.

## **3. Produits ou résultats attendus de la prestation :**

A la fin de la mission, l'évaluateur devra livrer un rapport d'évaluation contenant :

- Un résumé de la mission ;

- Les activités évaluées ;
- La description de la méthodologie utilisée,
- Les résultats principaux ;
- Un cadre de résultats mis à jour avec les valeurs réelles à mi-parcours et (si nécessaire) les objectifs finaux révisés ;
- L'ensemble de données finales et mises à jour sur les indicateurs quantitatifs
- Une proposition d'amélioration du modèle partenarial si nécessaire ;
- Les conclusions et les recommandations.

Le rapport final devra être soumis en format numérique et imprimé.

#### **4. Profil du prestataire**

- Le consultant / la firme doit être un consultant individuel ou groupe de consultant/ une firme nationale ou étrangère spécialisée légalement reconnue avec au moins 5 ans d'expériences dans l'évaluation de projet de coopération internationale ;
- Le consultant/la firme doit démontrer de l'expérience dans l'évaluation du projet sur la sécurité alimentaire, la gestion des bassins versants et le renforcement des capacités des organisations paysannes.
- Le consultant doit disposer d'un diplôme d'études supérieures en sciences sociales, agronomie, économie agricole ou économie ;
- La firme (Si applicable) doit soumettre les diplômes de ses membres répondants aux critères ci-dessus.
- Le consultant/ la firme doit prouver de la capacité de rédiger des documents techniques de hautes qualités et d'une maîtrise du créole.
- Le consultant/ la firme doit démontrer une bonne connaissance des programmes de développement et des problématiques de la sécurité alimentaire et des bassins versants en Haïti ;
- Le consultant / la firme doit être à jour avec la fiscalité en Haïti.

#### **5. Durée de la prestation**

La durée de la prestation ne doit pas dépasser 6 semaines allant de la date de la signature jusqu'à la soumission et la présentation du rapport final de la prestation.

#### **6. Modalités de recrutement**

Le prestataire sera recruté sur la base d'un Marché National (Appel d'offre national : AON) qui prendra notamment en compte son expertise et ses expériences dans le domaine, la qualité de proposition de l'expertise technique (les consultants), la méthodologie proposée pour la réalisation de la prestation de service, le calendrier proposé et la proposition financière. Et l'offre la mieux notée sera retenue pour le marché.

#### **7. Soumission des offres**

L'offre de la firme/des consultants doit contenir :

- a) Une **proposition technique** présentant les points ci-dessus et tenant compte des différentes composantes :
  - Une lettre de soumission ;
  - Un chapitre sur la compréhension du mandat ;
  - La méthodologie proposée ;
  - Le chronogramme d'activité (ne dépassant pas 6 semaines) ;

- Présentation et rôles des membres de l'équipe ;Un chapitre sur la formation des enquêteurs ;
  - CV du consultant ou les documents légaux et quitus de la firme ;
  - Trois (3) références professionnelles ;
  - Toute documentation jugée pertinente par le prestataire de services pour justifier de sa capacité à délivrer un service de qualité ;
  - Des exemples de prestations réalisées dans ce domaine.
- b) Une **Offre financière** soumise en **dollars (USD)** conformément au tableau indicatif des coûts (Annexe II) prenant tous les coûts relatifs à la réalisation de la prestation. Toute question liée à la logistique (en particulier son transport sur le terrain) sera à la charge du prestataire de service. En conséquence, il est responsable de tout accident susceptible de lui arriver dans le cadre de sa mission.

## **8. Cas de rejet des offres**

Les offres pourront être rejetées pour les causes suivantes, la liste ci-dessous n'étant pas limitative

:

- Si le dossier du soumissionnaire n'est pas complet ;
- S'il existe une preuve de collusion entre soumissionnaires ;
- Si les offres financières ne sont comprises entre 5% supérieur et 10% inférieur au budget estimatif de base ou de référence.

## **Dépôts des offres**

Les offres seront remises le 20 octobre 2023 à 14h30 (heure locale) au plus tard aux adresses suivantes : [candidatureshaiti@caritas.ch](mailto:candidatureshaiti@caritas.ch) ou au bureau de Caritas Suisse «Derrière Le Recul Hotel, Camp-Perrin, Haiti ». Les offres arrivées en retard ne seront pas prises en considération.

NB: Toutes les demandes d'informations, de renseignements devront être adressées par email à [candidatureshaiti@caritas.ch](mailto:candidatureshaiti@caritas.ch) au plus tard cinq (5) jours avant la date limite de remise des dossiers.

En cas de besoin, Caritas Suisse pourra organiser une séance d'informations à laquelle seront invités tous les Consultants où l'on pourra faire ressortir de nouveaux addendas qui seront expédiés à tous les soumissionnaires. Ces addendas feront partie intégrante du dossier d'Appel d'Offres. Passé ce délai, aucune modification, réclamation, remarque, ou réserve de quelque nature que ce soit ne pourra être formulée au moment de l'ouverture des offres.

## **9. Ouverture et Evaluation des offres :**

La séance d'ouverture sera effectuée par un comité composé de personnel de Caritas Suisse. Un procès-verbal (PV) sera élaboré en ce sens et signé par les membres dudit Comité.

L'évaluation des offres s'effectuera aussi directement par le commanditaire par un comité de trois membres au moins et ce en deux étapes.

**a) L'évaluation des offres techniques :**

- Les offres techniques seront évaluées sur la base du formulaire d'évaluation type joint en annexe I, suite à la vérification prouvant l'éligibilité du prestataire.
- Les offres techniques compteront 80 points sur 100.

**b) L'évaluation des offres financières :**

Les offres financières représenteront 20 points sur 100 qui seront cumulés à l'offre technique.

À l'issue de l'évaluation technique, les enveloppes contenant les offres financières qui n'ont pas été éliminées au cours de l'évaluation technique (c'est-à-dire celles qui ont atteint une note moyenne égale ou supérieure à 75% sont ouvertes et tous les exemplaires originaux de ces offres financières sont paraphés par le président et le secrétaire du comité d'évaluation. Le comité d'évaluation s'assurera que l'offre financière satisfait à l'ensemble des conditions de forme. Si ce n'est pas le cas, elle peut être considérée comme irrecevable et rejetée. Tout rejet fondé sur ces motifs devra être dûment justifié dans le rapport d'évaluation. Le comité d'évaluation vérifie que les offres financières ne comportent pas d'éventuelles erreurs arithmétiques évidentes. Les erreurs arithmétiques évidentes éventuelles sont corrigées sans pénalité pour le soumissionnaire. Les enveloppes contenant les offres financières des soumissionnaires rejetés à l'issue de l'évaluation technique doivent rester scellées et être conservées. Elles doivent être archivées par le commanditaire avec les autres documents concernant l'appel d'offres. Le montant total du marché comprend les prix unitaires (y compris les frais généraux), la provision pour dépenses accessoires, les montants forfaitaires le cas échéant. Ce montant total est comparé au budget maximal disponible pour le marché.

Le comité d'évaluation procède ensuite à la comparaison financière des montants unitaires et forfaitaires des différentes offres financières. L'offre présentant les montants unitaires et forfaitaires les plus bas reçoit 100 points. Les autres offres se voient attribuer une note calculée selon l'équation suivante :

Note financière = (total des montants unitaires et forfaitaires les plus bas / total des montants unitaires et forfaitaires de l'offre en question) x 100. Lors de l'évaluation des offres financières, le comité d'évaluation compare uniquement le total des montants unitaires et forfaitaires

**10. Signature du contrat et Modalités de paiements :**

Après l'évaluation des offres, un procès-verbal sera élaboré par le comité d'évaluation, et le prestataire ayant obtenu l'adjudication sera informé avant la préparation du contrat pour la signature entre les deux parties. Un premier versement de 30 % comme avance de démarrage dans un délai de 5 jours ouvrables après la date de la dernière signature du contrat par les deux (2) parties sera versé au prestataire de service. Les autres versements seront effectués suivant un calendrier qui sera défini entre les deux parties par rapport à la soumission et validation des livrables. Les livrables seront définis en fonction de la méthodologie approuvée par le prestataire de service en accord avec le commanditaire. Par ailleurs, suivant les dispositions des articles 76 et suivants du décret du 29 septembre

2005 sur l'impôt sur le revenu, un acompte de deux pour cent (2%) sera prélevé par le commanditaire sur le montant total de la prestation pour verser à la DGI.

**CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES (à titre indicatif)**

**ANNEXE I : CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES (à titre indicatif)**

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- <b>Formulaire 1</b>		Nbre de points maximum	Soumissionnaires				
			1	2	3	4	5
Expertise du soumissionnaire							
1.1	Expérience du prestataire et/ou de son équipe proposée dans la réalisation des études similaires	20					
1.2	Pertinence : - des connaissances spécialisées (sur la base de l'équipe proposée) - de l'expérience de chacun des experts de son équipe dans la réalisation des études similaires	20					
<b>Total 1ère partie</b>		<b>40</b>					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- <b>Formulaire 2</b>		Nbre de points maximum	Soumissionnaires				
			1	2	3	4	5
Proposition de plan de travail et d'approche							
2.1	Dans quelle mesure le Soumissionnaire comprend-il bien la tâche ?	10					
2.2	La méthodologie/l'organisation proposée pour conduire les études est-elle appropriée ?	20					
2.3	La présentation est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution du mandat/chronogramme de réalisation ?	10					
<b>Total 2ème partie</b>		<b>40</b>					



**ANNEXE II: TABLEAU DE COUTS (à compléter, signer et tamponner par les soumissionnaire)**

<b>Tableau des coûts : en USD Invitation à soumissionner pour les Services</b>					
<b>Description de l'activité/article</b>		<b>Unités</b>	<b>Total des unités</b>	<b>Coût Unitaire</b>	<b>Montant TOTAL</b>
<b>1.</b>	<b>Rémunération (15 points)</b>				
1.1	Honoraires experts et autres personnels (une ligne pour chaque membre de l'équipe)				
1.2	Frais Administratif (si c'est nécessaire)				
<b>2.</b>	<b>Autres Dépenses (5 points)</b>				
2.1	Transport				
2.3	Logement/hébergement				
2.4	Reproduction documents et rapports				
2.5	Divers (à spécifier)				
	<b>TOTAL (40 points)</b>				

**TABLEAU CUMULATIF DES POINTS (à titre indicatif)**

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Total points Formulaire 1 : Expertise technique sur 40</b>	<b>Total points Formulaire 2 : plan et approche sur 40</b>	<b>Total points Formulaire 3 : Offre financière sur 20</b>	<b>GRAND TOTAL des points sur 100</b>
001				
002				
003				
004				
005				
Etc...				